Département des Landes
Communauté de Communes du Seignanx
Ville d'ONDRES

Ondres
L'océan comme horizon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

N° 20261013_03

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Ondres, dûment convoqué le sept octobre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Patrick de CASANOVE, Maire en exercice**.

Nombre de membres du Conseil Municipal	29	**Date de convocation**	Le 7 octobre 2026
Nombre de présents	27	**Date d'affichage**	Du 19.10.2026 au 20.12.2026
Nombre de pouvoirs	2	**Secrétaire de séance** *(conformément à l'art. L 2121-17 du CGCT)*	M. Thomas GREILSAMER
Suffrages exprimés	29	**Rapporteur**	M. le Maire
Nomenclature	7.1	**Certifiée exécutoire**	Le 19 octobre 2026

PRESENTS : M. Patrick de CASANOVE ; Mme Martine SEGUI ; Mme Cyprine LAVAUD ; Mme Annabella LESAGE ; M. Yannick SAUBES ; Mme Sylviane LECLOU ; M. Franck SAPIN ; M. André BENICHOU ; Mme Christiane LANTENOIS ; M. Dominique LEBRUN ; M. Jacques LAHERRE ; Mme Brigitte BARTHAS ; Mme Anna CAAMANO ; Mme Lydie LEMOINE ; Mme Alexandra MARTINS DA SILVA ; Mme Angélique MICHAUX ; M. Rémi LAHARIE ; M. Alexandre GILLOIR ; M. Thomas GREILSAMER ; M. Alain PEYRELONGUE ; Mme Murielle O'BYRNE CASTRO ; M. Patrick CAZAUX ; Mme Isabelle LEBOEUF ; Mme Virginie BERTOLI ; M. Patrice CORRIHONS ; Mme Elisabeth MÉLIS ; Mme Évelyne BERTHET-PIQUÉE
ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Guillaume LE BARBIER de BLIGNIÈRES, pouvoir à Mme Martine SEGUI ; Mme Diana CAMAIONE, pouvoir à M. Alexandre GILLOIR.

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2026 DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°2

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires prévues aux budgets, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Elles répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et doivent comme les budgets, être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.29,

VU le Budget Primitif 2026 adopté le jeudi 5 mars 2026,

VU la décision modificative n°1 adoptée le 2 juillet 2026,

Département des Landes
Communauté de Communes du Seignanx
Ville d'ONDRES

Ondres
L'océan comme horizon

VU la commission des Finances réunie en date du 5 octobre 2026,

CONSIDERANT la nécessité de prendre une décision modificative du budget de la commune, afin de procéder au réajustement des autorisations budgétaires initialement prévues,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE la décision modificative n°2 au budget 2026 telle que présentée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION		LIBELLE	MONTANT PLUS	MONTANT MOINS
042	6815	01		Provisions pour risques et charges	472 920,00	
042	6817	01		Provisions pour créances douteuses	36,00	
011	6064	020		Fournitures administratives	1 000,00	
011	62268	020		Honoraires conseils Gestion Camping	15 000,00	
65	6541	01		Admissions en non valeur	5 710,00	
65	6542	01		Créances éteintes	85 270,00	
65	657358	845		Réseau DP et EP Rue Etienne Castaings	21 300,00	
65	65888	020		Sinistres	5 000,00	
				TOTAL 1	**606 236,00**	
011	6042	311		Cachets artistes spectacle payants		7 000,00
011	60632	020		Achat petit matériel services administratifs		3 000,00
011	60632	510		Achat petit matériel ST		5 000,00
011	611	311		Cachets artistes spectacles non payants		2 000,00
011	61358	020		Locations services administratifs		3 882,00
011	61358	18		Locations matériel plage		1 500,00
011	615232	845		Entretien des réseaux		2 000,00
011	61524	76		Entretien bois et fôrets		1 000,00
011	61558	311		Entretien du matériel culture		2 000,00
011	6188	020		Autres frais administratifs (reproduction...)		10 000,00
011	6264	311		Repas Hébergement Catering artistes		8 000,00
				TOTAL 2		**45 382,00**
				TOTAL 1-2	**560 854,00**	

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION		LIBELLE	MONTANT PLUS	MONTANT MOINS
042	7815	01		Reprise provisions risques et charges	511 500,00	
042	7817	01		Reprise des créances douteuses	99 354,00	
				TOTAL 1	**610 854,00**	
70	708422	20		Mise à disposition personnel communal au Camping		50 000,00
				TOTAL 2		**50 000,00**
				TOTAL 1-2	**560 854,00**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	PROG	LIBELLE	MONTANT PLUS	MONTANT MOINS
040	15112	01		Reprises provisions pour risques et charges	511 500,00	
040	4912	01		Reprises des créances douteuses	99 354,00	
204	2041582	512	1005	Réseau DP et EP Rue Etienne Castaings	129 000,00	
21	21848	020	1000	Armoire ignifugée et scan pour Affaires générales	2 900,00	
21	2188	510	2601	Climatiseurs écoles	4 000,00	
				TOTAL 1	**746 754,00**	

Département des Landes
Communauté de Communes du Seignanx
Ville d'ONDRES

Ondres
L'océan comme horizon

13	13462	01		Reversement Satel bénéfice sur opération		65 000,00
21	2112	54	1004	Terrains		20 000,00
21	2128	322	SP	Aménagement terrain de rugby		60 000,00
21	21318	510	2501	Travaux Mairie annexe		30 000,00
21	21318	510	2601	Demolitions Bâtiments		35 000,00
21	2151	845	1017	Réseaux de voirie		30 000,00
21	2158	511	1027	Matériel technique		10 000,00
21	21621	01	SP	Biens sous jacents		3 000,00
21	21838	020	SP	Matériel informatique Mairie		10 000,00
21	21848	020	1000	Mobilier et matériel de bureau		2 798,00
21	2188	311	SP	Matériel technique culture		4 000,00
21	2188	633	1036	Matériel technique plage		4 000,00
TOTAL 2						**273 798,00**
TOTAL 1-2						472 956,00

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	Prog	LIBELLE	MONTANT PLUS	MONTANT MOINS
040	15112	01		Provisions pour risques et charges	472 920,00	
040	4962	01		Provisions pour créances douteuses	36,00	
TOTAL 1					**472 956,00**	
TOTAL 2						**0,00**
TOTAL 1-2					472 956,00	

HABILITE Monsieur le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

. **6 abstentions** : M. PEYRELONGUE, Mme O'BYRNE CASTRO, M. CAZAUX, Mme LEBOEUF, Mme BERTOLI, M. CORRIHONS du Groupe « Ondres Unie »

. **23 votes pour** : M. de CASANOVE ; Mme SEGUI ; Mme LAVAUD ; M. LE BARBIER de BLIGNIÈRES *(via son pouvoir donné à Mme Martine SEGUI)* ; Mme LESAGE ; M. SAUBES ; Mme LECLOU ; M. SAPIN ; M. BENICHOU ; Mme LANTENOIS ; M. LEBRUN ; M. LAHERRE ; Mme BARTHAS ; Mme CAAMANO ; Mme LEMOINE ; Mme MARTINS DA SILVA ; Mme MICHAUX ; M. LAHARIE ; M. GILLOIR ; Mme CAMAIONE *(via son pouvoir donné à M. Alexandre GILLOIR)* ; M. GREILSAMER ; Mme MÉLIS ; Mme BERTHET-PIQUÉE du Groupe « Espoir et Sérénité pour les Ondrais »)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.

MAIRIE D'ONDRES 40440

Le Maire,
Patrick de CASANOVE

Le secrétaire,
Thomas GREILSAMER